

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 05 Juin 2026

PRESENTS :

Mesdames SEGUIN Cécile, DRESSAYRE Pauline, ECKERT Marie, DAVIRON Agathe, Messieurs BENIT Michel, BOURDIOL François, SICRE Gabriel et CALAS Vincent

ABSENTS avec Procuration :

DELPECH Claire (procuration pour Michel BENIT)
WURTZ Axel (procuration pour Pauline DRESSAYRE)
GALIBERT Christine (procuration pour Vincent CALAS)

ABSENTS

DAVIRON Agathe

Secrétaire de séance : Pauline DRESSAYRE

La séance est ouverte à 13h00 par Madame le Maire, Cécile SEGUIN.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Délibération Décision Modificative Budget M57

Accepté à l'unanimité

1. Approbation du PV de la séance précédente

Le PV du Conseil Municipal du 5 Mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Élection du délégué titulaire

Madame Cécile SEGUIN est candidate.

Résultat du vote :

- 8 voix pour ;
- 2 bulletins blancs.

Madame Cécile SEGUIN est élue déléguée titulaire.

Élection du premier suppléant

Monsieur Vincent CALAS est candidat.

Résultat du vote :

- 10 voix pour.

Monsieur Vincent CALAS est élu deuxième suppléant.

Élection du deuxième suppléant

Monsieur Gabriel SICRE est candidat

Résultat du vote :

- 7 voix pour ;
- 3 bulletins blancs.
- Monsieur Gabriel SICRE est élu troisième suppléant.

Élection du troisième suppléant

Monsieur François BOURDIOL est candidat.

Résultat du vote :

- 7 voix pour ;
 - 3 bulletins blancs.
- Monsieur François BOURDIOL est élu premier suppléant.

3. Décision Modificative du budget suite à une erreur de saisie

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur une modification budgétaire rendue nécessaire à la suite d'une erreur de saisie.

Virement de crédit :

Cpt 1068 dépenses : - 29755,78 €

Cpt 001 : + 29755,78 €

Résultat du vote :

Le budget modificatif est approuvé à l'unanimité.

4. Étude de la prise en charge des frais de déplacement des conseillers municipaux

Le Conseil municipal examine la possibilité de rembourser les frais engagés par les conseillers municipaux dans le cadre de leur participation à des réunions éloignées du territoire communal.

Plusieurs pistes de réflexion sont évoquées :

- Vérifier les possibilités de prise en charge des frais de déplacement par les organismes ou instances organisatrices ;
- Définir une distance minimale ouvrant droit à remboursement (proposition : au-delà de 10 km depuis la mairie)
- Fixer un forfait repas de 17,50 € TTC ;
- Déterminer un barème d'indemnisation kilométrique ;
- Réaliser un bilan financier après une année d'application afin d'évaluer le coût réel du dispositif.

Compte tenu des éléments restant à préciser, la délibération est reportée à une prochaine séance du Conseil municipal.

5. Questions diverses

N/A

La séance est levée à 13h50

Mme le secrétaire

Pauline DRESSAYRE



Mme le Maire

Cécile SEGUY

